



PROPOSITION DE Vœu du groupe Pour Beaune Vraiment

Séance du Conseil Communautaire du 23/06/25

Vœu présenté par le conseil communautaire de Beaune Côte et Sud , « pour une agriculture résiliente et durable» - relatif à la proposition de loi « Duplomb » réautorisant certains pesticides interdits et contredisant les efforts de nos collectivités pour la transition agricole, la biodiversité, la qualité de l'eau, de l'air et la santé.

Contexte :

Le 26 mai, un fait inédit s'est produit à l'Assemblée nationale : le gouvernement a soutenu, avec l'extrême droite, une motion de rejet préalable contre son propre texte. Cette manœuvre parlementaire exceptionnelle a eu un effet immédiat : empêcher tout débat, tout amendement, toute discussion démocratique de la représentation nationale sur un sujet aussi grave que la santé publique et notre avenir.

Interdits depuis 2018, les néonicotinoïdes sont des pesticides ultra-toxiques pour les abeilles, les oiseaux, les vers de terre et les humains. Ces poisons sont des neurotoxiques et des perturbateurs endocriniens. Notre santé, celle des paysannes et des paysans, comme celle des habitantes et des habitants, est en danger à cause de tous les pesticides qui provoquent troubles de la fertilité, leucémies, cancers, maladie de Parkinson.

Cette loi présentée comme une réponse à la crise agricole est en réalité un cadeau à l'agrochimie. 83 % des Français y sont opposés. Le 5 juin, comme partout en France, s'est tenue à Beaune une manifestation pour protester contre cette loi synonyme de régression écologique.

CONSIDÉRANT :

Que les collectivités locales jouent un rôle actif et concret en matière de protection de la santé publique et de l'environnement, par exemple par des démarches « zéro phyto », des actions de prévention en santé environnementale, la protection des ressources en eau, la préservation de la biodiversité ou encore le soutien à la transition agricole ;

Que depuis plusieurs années, les communes, intercommunalités et syndicats d'eau investissent pour préserver la qualité des ressources destinées à l'eau potable, notamment en finançant une dépollution toujours plus coûteuse ;

Que ces pesticides sont connus pour leur persistance dans les sols et leur capacité à contaminer durablement les nappes phréatiques et les captages d'eau potable ;

Que la cohérence de l'action publique est gravement mise à mal lorsque, d'un côté, l'État indemnise les victimes des pesticides, et de l'autre, autorise à nouveau leur usage ;

Que les risques sanitaires liés à l'exposition aux pesticides sont avérés et documentés, notamment pour les agriculteurs mais aussi la population générale et notamment les enfants et les femmes enceintes ([article de l'INSERM du 24/03/2017](#)) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE Beaune Côte et Sud, réuni en séance le 23 juin 2025 :

ÉMET LE VŒU :

- 1. Que les parlementaires rejettent les dispositions de la proposition de loi dite « Duplomb » qui visent à réautoriser l'usage de pesticides précédemment interdits ;**
- 2. Que l'État renforce au contraire les mesures de prévention en santé environnementale, notamment en soutenant les collectivités dans leurs actions locales de protection de la ressource en eau, de réduction des produits phytosanitaires et d'accompagnement des transitions agricoles ;**
- 3. Que les politiques publiques nationales restent cohérentes avec les efforts engagés localement pour une agriculture durable, une alimentation de qualité, et un environnement sain pour toutes et tous ;**
- 4. Qu'une attention particulière soit portée aux projets hydrauliques impactant les ressources en eau (notamment les réserves de substitution agricoles), afin que leur autorisation soit conditionnée à des pratiques agricoles réellement compatibles avec les objectifs de santé publique et de résilience écologique.**